

Département
Haute Loire

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau
de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Lignon

Séance du 2 octobre 2024

Date d'envoi de la convocation : 25 juin 2024	<u>Conseillers en exercice</u> : 12
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	<u>Présents ou représentés</u> : 7
Délibération n° : 2024-10-01B	<u>Pouvoirs</u> : 0
	<u>Excusés</u> : 3

Objet : Demande de subvention pour le cofinancement de l'animation du PEP (programme d'études préalable) en vue de l'élaboration du PAPI

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 2 octobre 2024 au siège de l'EPAGE Loire Lignon situé 1 impasse du Forum de Corsac à Brives Charensac à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté de communes Mézenc Loire Meygal : DELABRE Philippe
Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe
Communauté de Communes Ambert Livradois Forez : SAVINEL Jean
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : PALHIÈRE Jean-Louis
Communauté de communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles
Communauté de Communes des Sucs : DEFOUR André
Communauté de communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien

Excusés :

Communauté de communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier
Communauté de communes Pays de Montfaucon : SOUVIGNET Bernard

lesquels forment la majorité en exercice du Bureau.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIÈRE

Monsieur le Président rappelle que comme convenu lors du ~~comité syndical du 2 avril 2024~~ une déclaration d'intention de lancement d'une démarche d'élaboration d'un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a été adressée au préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne, avec copie aux préfets des départements concernés par le territoire de l'EPAGE.

Par courrier en date du 31 juillet 2024, Madame la Préfète coordinatrice du Bassin Loire Bretagne a apporté une réponse favorable à notre déclaration d'intention, précisant que le Préfet de Haute Loire nous accompagnera dans la construction du projet de sa phase d'élaboration jusqu'à sa mise en œuvre.

L'animation de la démarche PAPI fait l'objet d'un soutien financier à hauteur de 50 %, aussi il est proposé de solliciter le soutien de l'État pour l'animation du programme d'études préalable au PAPI pour l'année 2024.

Pour l'année 2024, le montant total de l'animation s'élève à 24 835,52 € et pourra bénéficier d'un taux maximum de subvention de 50 %.

Il convient d'autoriser, le Président de l'EPAGE Loire Lignon à solliciter une participation financière et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Bureau de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer une demande de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs en vue de cofinancer l'animation du PEP (programme d'études préalable) pour l'élaboration du PAPI pour l'année 2024.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Fait le 2 octobre 2024, à Brives-Charensac

Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Louis PALHIÈRE

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État